

né à *Sumet* le 25 novembre 1874

Dessent, Fernand

com. de 3^e de l. n° 3662

AD 1-10-18 à *Hemdracmpt* (*Arnaud*)
au Com. cam. *Landgacme* (*Landgacme*)
reint. isolément au même endroit le 30-5-18.
(P. III ferme *Landgacme* F. R. 1872)
exh. et transf. au cim. milit. de *Burnes* (P. II)
P. I. B. à *Qm.* d. p. d. 14-11-19

Q. m. à mb. pas p. d.

Sub. E 2266 a 14. 11. 19

Questionn. 3^e l.

E 2266 b 14. 11. 19

fièvre Q. ell. id.

Sub. E. 6915-5-12-19 à *Mod.* p. p. d.

Q. M. pas p. d. 13. 12. 19

Clote de + existe fréquement

elbg. 061-28100-5-1-12 à *Sub.* transmet
requête de *elb^{me} Durvaux*, *Sp. St. Dessent*
qui sollicite p. d. de son mari.

En retour questionn. : corps pas aucun rem. *16. 1. 20*

Sub. E. 10391 k 29. 1. 20 à *elbg* p. d. n'a pu être obteue

Sub: E/c 13483-1-3-20 au Commandant
dem: p. d.

Comdt du 3^e l. à *Sub.* pas p. d. 15-3-20

R. 5. 11993-8-9-20 à *Modn-* donne renst^{re} relatif à la tombe

Ode: 1^{re} Dessent J. me de l'Union 4949 (unet.)

cull. 14. 7. 1874. *Arnaud* en m. la femme, 4949 n. 1-8/142

SE 1426 du 4-10-20 à M^{me} Dessent, rue de l'Union 4
Jumet; rép. p. formul. à dem. exch.

N^o 3. Hachet 13 Montagne aux Herbes
Portefoies 13 Bruxelles - dem. plan exact
de l'endroit où se trouve la tombe du mil. (4-10-20)

N^o dn 0.61-83826- 5-11-20- donne renseignements
indiqués sur la F.R. - dem. si à l'occasion
de cette ex. les 8 autres mil. ont pu être identifiés
et d'envoyer leur fiche.

E 2266^e du 22-11-20 au 1^{er} II - une F.R. indique
le lieu d'X au c^{re} d'Handaeme, une autre F.R.
l'indique à la ferme Van de Walle au Huisstraat
Friese de faire connaître lieu exact d'X.

E 2266^e du 12-11-20 au 1^{er} III - dem. les noms
des huit soldats X avec le C^{re} Dessent à la
ferme Van de Walle et dem. si actuellement il
y est encore X.

C^{te} Sureau 11, 13-11-20, la tombe se trouve avec la
photo au cimetière Comm^e de Handaeme.

E 2266^e du 22-11-20 à M^{me} Dessent - fait savoir qu'on
a demandé renseignements au 1^{er} cong^t les 8 m^{us} d'
avec le C^{re} Dessent.

2

Cap ne com t

Sept 3662

422667 du 22-11-20 au 11-12-20 rap 4 42266e

Pl. II n° 1809 - 26-11-20 - donne lieu d'x

Rs 12479 14/12/20 à L² III : dem. Li 8 milit¹² X
dans la même fosse du Cap² Dessent ont été exb¹²
et identifiés lors de l'exb¹² de ce dernier - éventuelle-
ment faire connaître noms et nouvelle sépulture.

Sp. III n: 1400 - 15-12-20 - confirme note n: 1809.

R.S. 12593- 6- 1- 21- à Ndu - dans la fosse
commune de la ferme Van De Walle où était
2 mil. il a été retrouvé les corps de 6 mil^s - ces
mil^s ont été réx. au cim. comm. de Hlandzorne

St. Fr. 4. 10. 21 env. P. Y. d'exp^{on} en Tripoli a. 4. 21

16^e - C. Desimpel. Secrétaire. Ch. de fer vicieux. Le Pame. Le 25-11-21.
Le capit^e Cdt. Pessent a pu être identifié par les objets qu'il avait
sur lui parmi lesquels, une alliance d'or de laquelle son nom était
gravé. Lors de ces rech^{es} il a pu reconnaître les caps des 5 milib.
d^{rs} Huys. Ad^e de Halleert. Bousson C. Pousinelle et Fande Kelen.

Le Cont du S^r III ^{5 Roulers} du 19-1-22. Famille du mil^{re} a dem de pouvoir rec^{re}
le corps de ce mil^{re} au cim^{re} de Furnes - dem adresse exacte de la
fam. pour compl. les formalités

S.E. 21/10 du 1-2-22 au Cont du S^r III. M^{re} a été exh. p^r le Cont du
S^r II et rec^{re} au cim^{re} mil^{re} de Furnes.

E. 1166.6 / 5-4-22 à Jumez, dem. adh. act. fam. de

X Jumez 7/4/22 V^{re} Dessert Fernand habit. rue
de l'Union n^o 8 Jumez (E)

Com S^r 3^e. n^o 13982 du 22-12-21, env. liste
Somont, renv^{er} concern. mil^{re} (R.)

R.S. 3158 / 12-4-22 au S^r I, donne adh. act. fam. de

R. 240^e du 16-7-22 à Mdn. Graumy.
Somier, constitué en vue de
requerir la déch. judiciaire sur.

Dem. de declar^{er} judiciaire de décès / Moniteur n^o
280 du 4-10-22. et
n^o 354 du 17-12-22

Act. a. 61 / 125369 du 24-2-22, le jug^{er} déch.
ratif de + a été rendu le 8-2-22 par le
tribunal de Charleroi et est transporté
des registres Ep. de Rensart (S.C.)

(23)

Dessent

Fernand

C^m Ct de récur,

3^e del

N^o 2662
3662

AD
L. I, n^o 1781, 9.6.23, Rem. F. B. 2896 (E)

L. I 4173- 11.7.24- rent^{re} respectivement sombres
Dessent. (E)

L. I, L. 12.7.24, L. la. (B.C.)

E 2666/7-8- et à M^{me} Dessent donne lieu rent^{re}.

L. I 5110 du 88.14 L. v. 24.24 (B.C.)

